

Plaques d'attelage
 Equipements hydrauliques
 Carrossage
 Signalisation & Eclairage
 Electricité

Equipements de véhicules

**Camions
 Tracteurs
 Engins spéciaux**

Signalisation & Eclairage

Pour que le véhicule affecté aux opérations de viabilité hivernale évolue en toute sécurité sur la voie publique, une signalisation spécifique est nécessaire (suivant norme NFP98-795).



Implantation de gyrophares oranges et d'un triangle AK5 ;

Mise en place d'un feu à éclats bleus avec système électrique interdisant l'allumage simultané du feu à éclats bleus et la signalisation orange (gyrophares et triangle) et vice - versa.

Des bandes rétro réfléchissantes classe II sont placées sur le véhicule.

Lorsque l'outil frontal (lame, étrave, balayeuse, ...) masque les phares d'origines du camion il faut implanter des phares additionnels. Ces phares complémentaires fonctionnent en alternance avec les phares d'origine.

Un système électrique permet la commutation entre les phares d'origines et phares additionnels (ces derniers ne pouvant pas fonctionner ensemble).

Les phares complémentaires assurent les fonctions de veilleuses, codes, phares et clignotants.



Electricité

Pour alimenter électriquement l'outil frontal, des prises spécifiques sont implantées à l'avant du véhicule :

- ✓ Prise 7 plots (pour les veilleuses).
- ✓ Prise de puissance Fenwick (pour le groupe électro-hydraulique)
- ✓ Passe cloison Harting (pour le boîtier de commandes de la lame)

Pour alimenter les outils latéraux et arrière des prises similaires sont positionnées sur le véhicule.



Photos présentées :

- rampe de signalisation (triangle + gyrophares + feu bleu).
- phares complémentaires + bandes rétro réfléchissantes.
- prise de puissance + prise 7 plots.
- passe cloison.

Plaques d'attelage

Pour implanter les différents outils de raclage sur un véhicule, il faut que celui-ci soit équipé d'une interface permettant l'attelage des outils sur le véhicule.

Cette interface est appelée **plaque d'attelage**.

Cette plaque est implantée à l'avant du véhicule pour recevoir une lame, une étrave ou une balayeuse.



Cette même plaque peut être positionnée sur le côté (droit ou gauche) du véhicule pour l'installation d'un aileron élargisseur.

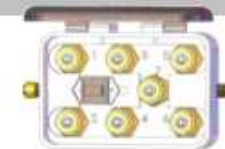
Pour que cette implantation soit possible, le véhicule est entièrement modifié pour libérer le côté qui va recevoir l'aileron.



Page de gauche :
4 photos en haut de page : plaque d'attelage avant.
3 photos en bas de page : plaque d'attelage latérale.

Page de droite :
En haut de page : multi coupleur, pompe hydraulique, réservoir des cabine + distributeur, diviseur de débit/pression, boîtier de commandes.
En bas de page : carrossage de véhicules.

Equipements hydrauliques



Pour alimenter hydrauliquement les outils (frontaux, latéraux et portés), le véhicule doit être équipé d'un système hydraulique.

Différents éléments sont positionnés sur le véhicule :

- une pompe (entraînée par la PAM ou par poulie-courroie),
- un réservoir d'huile,
- un ou deux distributeurs suivant le nombre d'outils à entraîner (lame, étrave, aileron, ...) avec boîtier de commandes,
- une régulation pour l'outil porté (saleuse, saumureuse, ...),
- des coupleurs à l'avant, sur le côté et à l'arrière du véhicule.



Carrossage

Le véhicule destiné aux opérations de viabilité hivernale doit être carrossé pour évoluer sur la voie publique : pare-cyclistes, ailes polyéthylènes, bavettes, extincteur, disques de limitations de vitesses, feux de gabarit, barre anti-encastrement, ...



De plus, il est possible de réaliser un carrossage « sur mesure » par rapport aux outils destinés à être installés sur le véhicule :

- verrous twist lock,
- vérins de dépose de carrosserie,
- bac de protection,
- bavette arrière.

Passage en R.T.I. du véhicule en configuration V.H.

